



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 13 juin 2023, à 20h00

Présidence : M. Marc Fahrni, Syndic

Scrutateurs : MM. Patrice Favre, Grégory Meier

Rédactrice : Mme Catherine Mesot, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **952**
Nombre de citoyennes et citoyens présents : **40** (sans le conseil : 33)
La majorité est : **21** (sans le conseil : 17)

★ ★ ★

Au nom du Conseil communal, M. Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale des comptes du mardi 13 juin 2023 qu'il salue cordialement et relève en particulier la présence de Messieurs les députés, de Madame la Présidente de Paroisse et de Mesdames et Messieurs les membres des commissions.

Il souhaite la bienvenue à notre nouveau Conseiller communal M. Philippe Schneider qui remplace Mme Pascale Delafontaine. Il n'y a pas eu de changement dans l'organisation du Conseil communal, M. Philippe Schneider a repris les dicastères de Mme Pascale Delafontaine, à savoir : la gestion des déchets, l'environnement, la mobilité et l'énergie.

Il excuse MM. Laurent Lavigne et Charly Monney, membres de la Commission d'urbanisme, ainsi que Mme Pascale Delafontaine, ancienne Conseillère communale. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Le mode de convocation par publication dans la feuille officielle n° 20, du 19 mai 2023, sur le site Internet de la commune, affichage aux piliers publics de la commune, ainsi que par tout ménage ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débiter.

Introduction : suivi des affaires communales

M. le Président débute l'assemblée par de brèves informations des dossiers en cours depuis la dernière assemblée.

Il relève, au sujet des investissements en cours, qu'il y a de plus en plus de difficultés à obtenir les autorisations du canton, au vu entre autres des nouvelles réglementations comme l'emprise des cours d'eau sur les terrains, l'espace réservé aux ruisseaux ayant été élargi.

Il ajoute, qu'il est aussi compliqué d'estimer le coût des investissements. Il faut en effet compter une année à deux ans entre le vote du budget et la réalisation des travaux, hors à cause de l'inflation importante qu'on est en train de vivre, on arrive à la fin des travaux avec des coûts bien plus importants et par conséquent des budgets additionnels.

En Veveyse

Senior +

Le groupe de travail arrive au bout de ses tâches. Il rédige maintenant le rapport qui servira ensuite à établir les budgets.



Association des secours sud fribourgeois

Cette association est en place depuis le 1^{er} janvier 2023.

Association des communes de la Veveyse

Elle est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle prendra de l'importance et a repris entre autres les tâches de la Région Glâne-Veveyse concernant notre district.

Elle est constituée de huit commissions sur l'organigramme présenté à l'écran, mais en fait l'aménagement et les transports sont pour l'instant des objets traités par une seule commission, de même pour Senior+ et Enfance et jeunesse qui à ce jour est la Commission intergénération.

- Cette association est présidée par M. Charles Ducrot, syndic.
- L'assemblée des délégués est présidée par M. le Préfet, François Genoud.

- M. André Droux a été engagé comme manager
- Joëlle Ducotterd est la responsable de l'administration
- Nathalie Fragnière, la secrétaire
- Yolande Cochard, la comptable
- Un chef de projet qui débutera le 1^{er} août a également été engagé

Cette association manque de personnel, il y a beaucoup de tâches, par exemple au niveau du tourisme dont la nouvelle loi est à prendre en considération.

M. le Président précise qu'il y a trois grandes associations en Veveyse : le Cycle d'orientation (ASCOV), l'Association des communes (ACV) et le Réseau santé et social (RSSV). Chacune de ces associations développent ses projets. En Veveyse les projets d'investissement s'élèvent à 100 millions de francs et on ne peut pas se permettre de telles dépenses dans notre district, il faudra établir une planification globale afin d'échelonner les projets.

Rénovation de l'ancien hôpital

Le budget est respecté et les travaux se termineront dans les temps en octobre.

Désenchevêtrement des immeubles du district et de la commune de Châtel-St-Denis

Le site entier appartiendra aux communes qui ont cédé à la commune de Châtel-St-Denis les deux salles de sport. Il y a environ 600'000 francs en faveur des communes.

Il n'y a pas de question ou remarque des citoyen/ne/s

Tractanda de l'assemblée

Le Tractanda de l'assemblée ne suscite ni remarque, ni question.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2022

M. le Président rappelle les objets votés lors de l'assemblée du 13 décembre 2022.

Il informe que le défibrillateur est acheté, il sera posé à l'entrée principale du bâtiment scolaire.

Mme Sarah Luisier était intervenue au sujet d'un éventuel fond pour subventionner les panneaux solaires. Les dossiers concernant l'énergie sont restés en attente étant donné que nous avons changé de responsable de l'énergie. Le Conseil communal va examiner ce dossier et communiquera les informations sur ce sujet lors d'une prochaine assemblée.

Quant à la planification financière, une étude sur les routes est en cours, ainsi que sur la valorisation des bâtiments communaux. Le Conseil communal devra analyser l'ensemble des projets et déterminer les priorités. Le mieux pour établir une planification financière correcte est de s'appuyer sur les investissements prévus en Veveyse qui, pour notre commune, se montent entre 5 et 8 % de la clef de répartition. Lorsque l'on aura tous les éléments en mains, le Conseil communal présentera une planification financière à l'assemblée.



Questions ou remarques des citoyen/ne/s

Concernant la revitalisation de la Sionge, M. le Président répond que le syndicat a réussi à trouver des arrangements avec les propriétaires fonciers concernés par les emprises de terrains. Le syndicat va maintenant établir et signer les conventions avec ces personnes. Les travaux sont projetés entre 2024 et 2026.

Le protocole de l'assemblée communale du 13 décembre 2022 ne suscite ni remarque ni question. **Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité par vote à main levée.**

2. Comptes 2023

M. le Président passe la parole à M. Thierry Vial, responsable des finances, pour la présentation des comptes.

M. Thierry Vial salue l'assemblée. Il présente à l'écran les comptes établis pour la première fois selon la nouvelle norme MCH2 et souligne que la raison pour laquelle l'assemblée communale a lieu un peu plus tardivement découle de cette nouvelle organisation comptable.

Les conséquences de cette nouvelle organisation sont visibles et proviennent essentiellement du patrimoine financier, ainsi notre fortune est passée de 8 millions à 12 millions. Les valeurs du patrimoine ont été réévaluées.

M. Thierry Vial informe l'assemblée que les documents de cette assemblée sont publiés sur le site internet de la commune sous l'onglet Autorités - Assemblée communale.

2.1 Compte de résultats

L'exercice 2022 se solde par un bénéfice de 530'373 francs.

M. Thierry Vial explique que conformément au nouveau règlement sur les finances, le Conseil communal doit demander l'approbation d'un crédit supplémentaire à l'assemblée pour tous les dépassements du budget de plus de 10%, y compris pour les postes au compte de résultats. Cette liste a été établie pour tous les dépassements de 10% d'au moins 5'000 francs.

M. Thierry Vial présente le compte de résultats, dont voici les précisions apportées.

0 – Administration générale

022. « Service généraux, autres »

- › Salaire du personnel : suite au changement de personnel à la caisse communale, le Conseil communal a procédé aux changements des salaires.
- › Informatique : le serveur du logiciel métier a été changé,
- › Frais de réception et délégations, cadeaux : le dépassement est important. Les années précédentes il y avait des comptes séparés pour les jeunes citoyens, les nonagénaires, la soirée des commissions, la sortie du conseil... qui ont été regroupés sur un seul compte. Le budget était estimé à 5'000 francs alors que les dépenses effectives sont de 14'670 francs.

029. « Immeuble administratif »

- › Imputation interne édilité et conciergerie : ce poste se solde par un montant de 23'729 francs au lieu des 7'000 francs budgétés. Ce sont les heures effectuées par les employés communaux pour installer les nouveaux jeux et nouvelles barrières qui n'ont pas été suffisamment estimées.

Le total du chapitre « Administration »

- › charges : 455'985 francs 11
- › produits : 36'558 francs 45
- › excédent de charges : 419'426 francs 66



1 – Ordre et sécurité publics, défense

150. « Service du feu »

- › Soldes des pompiers : ce poste se chiffre à 50'975 francs alors que le budget prévoyait 40'000 francs d'excédent de charges. Il y a eu d'avantage d'interventions, ainsi que le déménagement du corps de sapeurs-pompiers, la base de départ se trouve à Grattavache et on accueille dans notre bataillon le corps de sapeurs-pompiers de St-Martin.
- › Autre charges de personnel : différents postes ont été rassemblés dans ce compte comme les visites médicales des pompiers en charge de la protection respiratoire, les cadeaux aux anciens pompiers... M. Pascal Grandjean précise que le 1^{er} janvier il y a eu un grand changement, notre corps de sapeurs-pompiers a été dissout et a été intégré au bataillon sud, pour marquer cette dernière année, les pompiers ont été remerciés et un cadeau leur a été offert ; à cela s'ajoute l'organisation de la soirée des commandants et commandants-remplaçants de la Veveyse et une séance pour le projet de fusion.

Le total du chapitre « Ordre public »

- › charges : 179'357 francs 57
- › produits : 159'735 francs 52,
- › excédent de charges : 19'622 francs 05

2 – Enseignement et formation

211. « scolarité obligatoire »

- › Contribution au cercle scolaire intercommunal : il y a 44'842 francs de dépassement pour ce poste. La raison est qu'il a été décidé de transférer la prise en charge de diverses dépenses par le cercle scolaire plutôt que par chaque commune. Ainsi, on trouve dans ce poste : l'achat du bus scolaire à la commune de Saint-Martin ; le matériel de bureau ; le matériel informatique ; la maintenance informatique ; les machines, mobilier, appareils ; l'entretien des machines.

M. Frédéric Deillon précise que notre commune a signé une nouvelle convention avec la commune de Semsales concernant cette nouvelle prise en charge des dépenses.

- › Participation aux activités sportives et culturelles : La participation des parents au camp de ski ou camp vert figure maintenant au compte courant en faveur des écoles inscrit au bilan. Ce compte est destiné aux activités de loisirs du cercle scolaire. Il n'y a donc plus de compte de produits. Les contributions des parents vont sur le compte courant, ainsi que la participation des communes.

217. « bâtiments scolaires »

- › Entretien des bâtiments scolaires : le budget était estimé à 5'000 francs, alors que ce poste se solde par un montant de 19'359 francs, soit un dépassement de 14'359 francs. Il s'agit des aménagements extérieurs des talus et des portes qui ont dû être modifiés.
- › Imputations internes pour les prestations du service de l'édilité : 42'633 francs au lieu de 35'000 francs prévus au budget. Ce sont les heures des employés de l'édilité et de la conciergerie.

218. « AES »

- › Salaires : il y a un dépassement de 9%, soit 6'000 francs, car il y a eu d'avantage d'heures, car plus de fréquentation.
- › Frais des repas : 33'787 francs contre un budget de 27'000 francs, soit une différence de 6'787 francs qui provient de la fréquentation en augmentation. En contrepartie il y a aussi plus de participation financière de la part des parents.

219 : « Cercle scolaire de Semsales-La Verrerie »

- › Salaires des conducteurs des bus : ce poste s'élève à 70'490 francs alors que le budget était estimé à 62'000 francs, soit un dépassement de 8'490 francs.
- › Carburant pour les bus scolaires : 11'303 francs de dépenses, le budget étant de 6'000 francs, le dépassement se monte à 5'303 francs. La cause provient entre autre du prix du carburant.



- › Prestation du personnel de Semsales : 31'863 francs pour un budget de 25'000 francs, 6'863 francs de dépassement.

Il y a eu plus trajets des bus scolaires, raison pour laquelle ces coûts ont augmentés.

Le total du chapitre « Enseignement et formation »

- › Charges : 2'194'612 francs 20
- › produits : 474'837 francs 20,
- › excédent de charges : 1'719'775 francs

3 – Culture, sport et loisirs

Le total de ce chapitre « Culture, sports et loisirs »

- › charges : 61'138 francs 15
- › produits 0 francs

4 – Santé

Les montants viennent surtout du RSSV.

Le total de ce chapitre « Santé »

- › charges : 585'365 francs 95
- › produits : 1'920 francs 25
- › excédent de charges : 583'445 francs 70

5 – Affaires sociales

572. « Aide sociale »

- › Correctif de district pour l'aide sociale : 14'293 francs dans le compte, le budget était de 30'000 francs.
- › Part du Service social de la Haute Veveyse : 33'826 francs, le budget était de 87'496 francs.

5726 « Service social de la Haute Veveyse »

- › Le service social a reçu 347'321 francs de remboursement d'assurance, AI essentiellement.

Le total du chapitre « Affaires sociales »

- › Charges : 1'120'994 francs 50
- › Produits : 540'665 francs 10
- › excédent de charges : 580'329 francs 40

6 – Trafic et communications

615. « Routes communales »

- › Matériel d'exploitation : il y a une augmentation qui s'explique par la modification et le rassemblement des comptes. Les dépenses concernent essentiellement des achats de sel. Le dépassement est de 15'864 francs, on avait un budget de 2'000 francs et le poste se solde par un montant de 17'864 francs.
- › Frais de véhicules et machines : le dépassement de 5'453 francs provient de diverses petites factures. Le budget avait été estimé à 10'000 francs, le poste se solde par un montant 15'453 francs.

Le total du chapitre « Trafic et communications »

- › charges : 482'294 francs 92
- › produits : 140'085 francs 40
- › excédent de charges : 342'209 francs 52



7 – Protection de l'environnement et aménagement de l'environnement

71. « Approvisionnement en eau »

Ce compte est équilibré. M. Thierry Vial relève qu'il est difficile de faire une comparaison avec le budget qui a été établi avec les prix déterminés dans le nouveau règlement, alors que la facturation 2022 s'est basée sur l'ancien règlement. Dès aujourd'hui, la facturation est réalisée selon le nouveau règlement.

- › Attribution à la réserve : 26'333 francs. Il y a eu peu d'entretien.

72. « Traitement des eaux usées »

- › Attribution à la réserve : 54'683 francs.

73. « Gestion des déchets »

- › Ramassage et élimination des déchets : il y a une augmentation des frais de ramassage de 10%, ce qui nous donne un total de 80'124 francs de frais pour la déchetterie et 40'903 francs pour les ordures ménagères.

Le total du chapitre « Protection de l'environnement et aménagement de l'environnement »

- › charges : 639'303 francs 63
- › produits : 563'068 francs 35
- › excédent de charges : 76'235 francs 28

8 – Economie publique

84. « forêts »

- › Vente de bois : cette vente a rapporté 18'130 francs, ce qui est exceptionnel.

Le total de ce chapitre :

- › Charges : 7'767 francs 90
- › produits : 18'130 francs 55
- › résultat positif : 10'362 francs 65

9 – Finances et impôts

91. « Impôts »

M. Thierry Vial fait part des principales différences et relève en particulier :

- › Pertes sur débiteurs : il y a un dépassement dans les pertes sur débiteurs de 11'672 francs, à savoir 19'671 francs dans le compte, alors que le budget est de 8'000 francs.
- › Contribution Immobilière : 339'388 francs. Il y a eu des rattrapages sur des années antérieures, des nouvelles propriétés qui n'avaient pas été facturées

96. « Administration de la fortune et de la dette »

961. « Intérêts »

Il y a 1'000 francs de produits. Nous avons 6 millions de dette auprès de la SUVA et l'AVS, prêts avec des taux bas de 0,45 %. On a renouvelé l'emprunt à l'AVS avec un taux à 2% environ.

963. « Immeubles du patrimoine financier »

Ce sont les bâtiments qui ne sont pas du patrimoine administratif et qui rapportent de l'argent. On a un bénéfice de 22'713 francs.



- Restaurant de la Croix fédérale
 - › Entretien des machines et mobilier. Il y a un dépassement de 5'594 pour l'entretien des machines. Le budget était de 8'000 francs, les dépenses s'élèvent à 13'594 francs.
 - › Attribution du fond de rénovation : M. Thierry Vial explique qu'on a créé un fond de rénovation, 1% de la valeur des bâtiments. Pour le café ce fond de rénovation est de 13'000 francs.
 - › Imputation interne des intérêts : 3'250 francs de charge d'intérêt calculatoire de 0,25% de sa valeur. Les produits se trouvent dans les comptes de la commune.
- PPE : 5'353 francs de bénéfice
- Ancienne école de Grattavache :
 - › 7'293 francs de bénéfice
 - › Attribution au fond de rénovation : 12'000 francs
 - › Imputation interne des intérêts : 3'000 francs
- Ancienne cure de Progens :
 - › 14'341 francs de bénéfice
 - › Attribution au fond de rénovation : 10'000 francs
 - › Imputation interne des intérêts : 2'500 francs.
- Parchets communaux : 9'128 francs de bénéfice

Chaque immeuble (hors parchets et PPE) contribue à un fonds de rénovation à hauteur de 1% de sa valeur. Il supporte également une charge d'intérêt calculatoire de 0,25% de sa valeur. Pour la PPE, un fonds de rénovation est déjà compris dans les comptes de cette PPE.

990. « Postes non ventilables »

- › Prélèvement à la réserve de réévaluation : 22'000 francs. M. Thierry Vial explique qu'on peut utiliser cette réserve durant 10 ans, pour compenser l'augmentation des amortissements.

Ce chapitre est bouclé avec un résultat positif de 3'791'819 francs 12

- › charges 699'196 francs 12
- › produits 4'491'015 francs 25

Le compte de résultats se solde par un bénéfice de 530'373 francs 03, pour 5'895'643 francs 03 de charges et 6'426'016 francs 06 de produits.

Crédits supplémentaires

M. Thierry Vial présente le tableau de crédits supplémentaires pour lesquels l'assemblée devra voter pour un montant total de 152'483 francs. Ce sont 13 postes qui ont un dépassement supérieur à 10% du montant inscrit au budget et qui doivent être soumis à l'assemblée communale, en bloc, pour approbation. Le Conseil communal s'est permis de ne retenir que les comptes dont le dépassement est supérieur à 5000 francs. Ce tableau figure au point 4 « crédit supplémentaire » du rapport de gestion.

Intitulé	comptes 2022	Budget 2022	Dépassement	taux	Justification
Frais de réceptions et délégations, cadeaux	14670.75	500.00	9670.75	193%	Souper des membres des commissions et jeunes citoyens; pas budgété correctement.
Soldes des pompiers	50975.00	40000.00	10975.00	27%	Nombre d'interventions plus important que prévu. Déménagement des pompiers de St-Martin.
Autres charges de personnel des pompiers	7607.30	1000.00	6607.30	661%	Cadeaux aux anciens membres; souper et agapes.
Contribution au cercle scolaire	129053.30	84211.00	44842.30	53%	Diverses charges attribuées au Cercle en cours d'année; pas budgété. En contrepartie, certaines charges disparaissent du groupe de compte 212. D'avantage de secrétariat



Entretien des bâtiments scolaires	19359.00	5000.00	14359.00	287%	Aménagements extérieurs, adaptations de portes, étanchéité. Mauvaise budgétisation.
Frais de repas à l'AES	33787.95	27000.00	6787.95	25%	Augmentation du nombre d'enfants à midi.
Salaires conducteurs de bus scolaire	70490.15	62000.00	8490.15	14%	remplacement en raison d'arrêts maladie
Carburant pour véhicules scolaires	11303.95	6000.00	5303.95	88%	Augmentation du prix du carburant. Davantage de kilomètres qu'au budget.
Prestations du personnel de Semsales	31863.25	25000.00	6863.25	27%	Davantage de courses
Matériel exploitation/fournitures pour les routes	17864.22	2000.00	15864.22	793%	Erreur de budgétisation lors du passage MCH1 vers MCH2.
Frais véhicules et machines pour les routes	15453.15	10000.00	5453.15	55%	Mauvaise budgétisation
Pertes effectives sur débiteurs impôts	19671.20	8000.00	11671.20	146%	Pertes plus élevées que prévues
Entretien des machines et mobilier du café	13594.90	8000.00	5594.90	70%	Mauvaise budgétisation
Total			152483.12		

Le Conseil sollicite de l'assemblée communale un **crédit supplémentaire 152'483 francs 12** pour couvrir ces treize dépassements.

Les citoyens et citoyennes n'ont pas de question ou remarque.

2.2 Compte des investissements

Présentation générale

029. « Immeubles administratifs »

- › Chauffage à distance à Progens : 69'159 francs. On a payé 60'000 francs, il y a encore une facture qui arrivera en 2023.

615. « Routes communales » :

- › Réfection de la route de la Colline : 142'186 francs
- › Parking de l'école : il y a une étude supplémentaire de 28'226 francs
- › 3^{ème} étape route AF : 94'385 francs

710. « Approvisionnement en eau »

- › Taxe de raccordement : 5'675 francs provenant des entreprises privées et 26'333 francs provenant des ménages.

820. « Sentiers didactiques » report :

- › Parking des sentiers didactiques : 2'755 francs

Le total du compte des investissements se monte à 32'008 francs 60 dans les charges, 337'037 francs 80 dans les produits reportés au bilan.

Rapport de gestion des comptes 2022

M. Thierry Vial présente maintenant le rapport de gestion des comptes pour l'année 2022. Il explique que désormais ce rapport sera présenté chaque année à l'assemblée communale du printemps.

M. Thierry Vial a établi le tableau des flux de trésorerie qui est obligatoire dans le canton de Fribourg. Il en ressort les flux de trésorerie provenant :

- › des activités d'exploitation de 784'031 francs
- › de l'activité opérationnelle de 178'978 francs
- › du résultat d'investissement de -305'029 francs
- › de financement pour la variation des emprunts de -168'250 francs



Il y a une augmentation des liquidités d'environ 500'000 francs pour l'année 2022, après le remboursement des crédits de 168'250 francs et après avoir financé les investissements de 305'029 francs.

On a diminué nos emprunts bancaires de 400'000 francs par rapport à l'année passée.

Bilan

Patrimoine administratif

- › 13'301'000 francs, il comprend : les routes, les cours d'eau, les ouvrages de génie civil, le bâtiment de l'administration, le bâtiment scolaire, le bâtiment des pompiers, les forêts, les véhicules, le mobilier ..., ainsi que les immobilisations en cours : PAL, PIEP, PGEE

Patrimoine financier

- › Il est passé de 4,9 millions à 7,9 millions. Ce sont les immeubles qui avaient une valeur de 630'000 francs qui valent maintenant 4,3 millions qui font la différence, à savoir, le restaurant, l'ancienne école de Grattavache, l'ancienne cure de Progens, le PPE, les parchets.

Présentation du détail des immobilisations

M. Thierry Vial présente le détail des immobilisations et relève qu'on a réévalué les investissements des 20 dernières années, avec les taux d'amortissement. Les bâtiments sont amortis sur 33 ans.

Il relève qu'il y a deux lignes pour le PAL, une pour le PAL 2021-2024 d'un montant 44'642 francs et une pour le PAL plus ancien jusqu'en 2020 pour 60'174 francs.

Taux d'endettement

La part des dettes des associations de communes qui nous revient totalise environ 3 millions.

- › le taux d'endettement est calculé ainsi : total des dettes selon les revenus fiscaux, soit -5,49%. On n'a pas de dette nette, mais un bénéfice.
- › L'autofinancement est de 784'031 francs. Les investissements nets sont de 305'029 francs. On arrive à un degré d'autofinancement de 257%.
- › La dette brute par rapport au revenu s'élève à 7'117'000 francs et les revenus courants à 6'251'134 francs. La dette brute par rapport aux revenus est de 114%.
- › La proportion des investissements est de 6% des dépenses totales : 5'194'734 de dépenses courantes + 337'037 d'investissement bruts.
- › La fortune nette par habitant est de 145 francs.
- › Taux d'autofinancement par rapport au revenu brut est de 13%.

M. Thierry Vial montre la comparaison avec cinq communes qui ont un potentiel fiscal proche du nôtre, soit 68% et qui sont de même taille, Fétigny, Villorsonnens, Plasselb, Treyvaux et Heitenried. On constate que plusieurs indicateurs sont assez proches des nôtres.

Il n'y a pas de question ou remarque de la part des citoyen/ne/s.

M. le Président souligne que c'est la première fois qu'on présente les comptes MCH2, il relève tout le travail analytique. Cette manière de faire nous donne un bilan plus parlant.

2.3 Rapport de l'organe de révision

M. le Président donne la parole au Président de la Commission financière pour la lecture des rapports.

M. Marc Pauchard fait part du rapport de l'organe de révision, soit la Fiduciaire Fiducum, à Marly.



Celui-ci note qu'il a effectué l'audit des comptes annuels, comprenant le bilan et les comptes administratifs (compte de résultats et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Il précise comme habituellement, la responsabilité du Conseil communal et de l'organe de révision.

Opinion d'audit. Selon l'appréciation de l'organe de révision, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2022 sont conformes aux prescriptions légales cantonales.

Rapport sur d'autres dispositions légales et d'autres prescriptions juridiques. Il atteste qu'il remplit les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis, présentant un total au bilan de CHF 20'984'532.22.

2.4 Rapport de la Commission financière

M. Marc Pauchard donne connaissance du rapport de la Commission financière. Cette dernière s'est réunie le 30 mai 2023 afin de procéder aux travaux d'examen et de révision des comptes relatifs à l'exercice 2022. Ces activités de contrôle ont été menées en collaboration avec le responsable communal du dicastère des finances M. Thierry Vial et notre nouvelle caissière communale Sophie Currat.

Durant cette soirée, la Commission financière a passé en revue tous les comptes et comparé les chiffres de ceux-ci avec ceux du budget.

Le compte de résultats se solde par un bénéfice de 530'373 francs 03.

Des recettes fiscales en augmentation et la mise en œuvre des nouvelles pratiques comptables MCH2 ont contribué au résultat définitif bien plus favorable que celui prévu au budget 2022.

Suite à la vérification effectuée par la Commission financière et en se basant sur le rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose aux citoyennes et citoyens présents ce soir d'approuver les comptes de résultats, ainsi que ceux d'investissements de l'année 2022.

M. Marc Pauchard remercie, au nom de la Commission financière, l'ensemble du Conseil communal et tout son personnel administratif pour la qualité de leur travail et leur très bonne gestion de notre commune. Un merci tout particulier à notre nouvelle boursière communale qui a passé de nombreuses heures à la remise à niveau de certains comptes selon le nouveau plan comptable MCH2, notamment au niveau du paramétrage du programme de gestion, à l'imputation des salaires, ainsi que la ventilation de certaines attributions erronées.

Il n'y a pas de question ou remarque de la part des citoyen/ne/s.

Approbation

Le Président soumet au vote par main levée l'approbation des crédits supplémentaires.

☞ **Les 13 crédits supplémentaires d'un total de 152'483 francs 12 sont approuvés à l'unanimité.**

Le Président soumet au vote par main levée l'approbation du compte de résultats :

☞ **Le compte de résultats 2022 qui se solde par un bénéfice de 530'373 francs 03 est approuvé à l'unanimité.**



Il soumet ensuite au vote par main levée l'approbation du compte des investissements :

➡ **Le compte des investissements 2022 est accepté à l'unanimité.**

Le Président de l'assemblée remercie M. Thierry Vial et notre administratrice des finances Sophie Currat, ainsi que la Commission financière pour le travail effectué.

M. le Président souligne que c'est une année où on a dû introduire MCH2 et durant laquelle on a eu un changement de personnel. Ce sont pour ces raisons que l'assemblée a été organisée en juin. La présentation des comptes à l'assemblée devrait avoir lieu au plus tard le 31 mai, selon la loi sur les communes, mais on a demandé à la préfecture et au service des communes de pouvoir repousser ce délai, ce qui a été accepté.

Il remercie chaleureusement Mme Sophie Currat et M. Thierry Vial, ainsi que la Commission financière.

3. Investissements supplémentaires 2023

M. le Président donne la parole M. Yannick Kilchemann pour le point suivant :

3.1 Demande d'un crédit d'investissement pour le déplacement de la conduite d'eau potable du quartier des Aubépins

M. Yannick Kilchenmann explique que la conduite de transport d'eau potable de l'AVGG traverse les parcelles du quartier des Aubépins. Il montre le plan à l'écran. De ce fait, si on devait entreprendre une réparation pour une fuite, l'intervention serait très compliquée. De plus, il y a l'obligation de sortir cette conduite des parcelles bâties pour des raisons de sécurité pour les habitants. L'AVGG va dès lors, dans le cadre de son PIEP (plan directeur des infrastructures d'eau potable), déplacer la conduite de transport qui traverse le quartier des Aubépins en la faisant passer le long des parcelles.

Etant donné que l'AVGG déplace sa conduite, les installations communales doivent également être revues afin de se raccorder sur la nouvelle conduite, ce qui permettra de remettre à neuf les conduites communales dans un secteur où plus d'une vingtaine de fuites ont été constatées ces 10 dernières années.

Sur le plan (joint au procès-verbal), on voit en bleu le déplacement de la conduite pris en charge par l'AVGG et en violet les conduites prises en charge par la commune. La longueur des conduites communales est plus grande que celle de l'AVGG.

L'investissement total est estimé à 442'000 francs.

La répartition a été calculée par le bureau Ribi SA Ingénieurs hydrauliciens, il y a 187'000 francs d'investissement pris en charge par l'AVGG et 255'000 francs d'investissement à charge de la commune. Le Conseil communal propose de prévoir un crédit un peu plus haut, à savoir 280'000 francs.

Dès fin août ou début septembre, l'AVGG procédera à la mise à l'enquête du projet, ainsi qu'aux appels d'offres. Une convention avec les propriétaires des terrains concernés sera rédigée. Les coûts pour la remise en état des aménagements sont prévus dans l'offre.

M. le Président précise que l'AVGG est maître d'œuvre pour l'ensemble du dossier.

Questions et remarques des citoyen/ne/s

M. Benoît Terradillos demande s'il y a beaucoup de zones dans cette situation sur notre territoire. M. le Président répond que le réseau date de 35 à 50 ans. La conduite de Progens a d'ores et déjà été changée l'année passée, mais il y en aura d'autres. Ces travaux dans le quartier des Aubépins sont provoqués par ceux de l'AVGG qui déplace la conduite principale. La commune en profite pour refaire la partie communale en même temps.

M. le Président de l'assemblée remercie M. Yannick Kilchenmann et passe la parole à M. Pascal Grandjean pour le point suivant.



3.2 Demande d'un crédit d'étude pour la réfection des routes AF

M. Pascal Grandjean informe que Grangeneuve (SAgri) a demandé à notre commune de procéder à la mise à jour du dossier d'étude et de l'inventaire élaborés en 2011. Ce dossier ne correspond plus à la réalité tant en matière de coût qu'en matière d'état actuel des divers secteurs routiers.

Ce travail est rendu nécessaire pour pouvoir bénéficier des subventions cantonales et fédérales qui sont de l'ordre de 57%. Les secteurs suivants sont concernés :

- Les Chupiyè sur une longueur de 540 mètres
- Les Marchettes sur une longueur de 240 mètres
- La Lessa sur une longueur de 540 mètres

A ces trois secteurs s'ajoutera l'expertise fédérale de la route de la Sionge qui pourrait obtenir le statut de route AF et de ce fait bénéficier de subventions.

Les travaux sont agendés entre 2025 et 2027, soit après les travaux de correction de la voie de chemin de fer des TPF qui sont prévus en 2024.

Des routes privées viendraient se greffer au dossier communal pour que leurs propriétaires puissent bénéficier des subventions.

Un crédit d'investissement sera proposé à l'assemblée communale en automne 2024.

Sur la base d'une offre établie par le bureau Geosud, les travaux sont estimés à 28'694 francs, y compris TVA à 8,1%. Le Conseil communal sollicite un crédit d'un montant arrondi à 30'000 francs.

M. Pascal Grandjean présente l'offre de Géosud.

Il n'y a pas de question ou remarque de la part des citoyen/ne/s.

M. le Président relève que le Conseil communal a planifié la réfection des routes AF et qu'il s'agira aussi de définir la politique communale concernant les routes privées reprises par la commune. Il indique que la commune ne reprend pas des routes privées sans qu'elles soient mises à neuf.

Rapport de la Commission financière pour les points 3.1 et 3.2

3.1 Crédit d'investissement pour le déplacement de la conduite d'eau potable du quartier des Aubépins

M. Marc Pauchard fait part du préavis de la Commission financière s'agissant du point 3.1 cité en titre. Ce projet d'investissement a été présenté à la Commission financière par le responsable du dicastère eau potable et épuration, M. Yannick Kilchenmann.

Ce crédit d'investissement se monte à 280'000 francs et sera financé par les liquidités disponibles en banque.

La Commission financière émet un préavis favorable pour cet investissement. Elle demande cependant au Conseil communal de bien anticiper la planification des travaux et de s'assurer de la répartition des frais de réfection de la route, propriété des habitants du quartier.

3.2 Crédit d'étude pour la réfection des routes AF

M. Marc Pauchard fait part du préavis de la Commission financière s'agissant du point 3.2 cité en titre. Cet investissement a été présenté à la Commission financière par M. Pascal Grandjean lors de la séance de révision des comptes.

La Commission financière émet un préavis favorable pour cet investissement d'un montant de 30'000 francs et propose à l'assemblée communale de l'accepter.



Pour terminer, au nom de la Commission financière, M. Marc Pauchard réitère ses remerciements à tous les membres de notre Conseil communal pour le temps consacré au bon développement de notre commune.

Il souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée et remercie l'assemblée pour son attention.

Approbation

M. le Président soumet le point 3.1 au vote par main levée.

- ☞ **Le crédit d'investissement d'un montant de 280'000 francs pour le déplacement de la conduite d'eau potable du quartier des Aubépins est approuvé à l'unanimité.**

M. le Président soumet le point 3.2 au vote par main levée

- ☞ **Le crédit d'étude d'un montant de 30'000 francs pour la réfection des routes AF est approuvé à l'unanimité.**

4. Divers

Monsieur le Président parle de la toute récente élection complémentaire au sein du conseil communal. Il regrette que Mme Pascale Delafontaine ne soit pas présente ce soir, car le Conseil communal aurait aimé la remercier en lui remettant un petit cadeau.

Il souligne que lors des précédentes élections complémentaires, les membres du Conseil devaient aller frapper à plusieurs portes à la recherche d'un ou d'une candidat/e. Cette fois, la première personne contactée a accepté de présenter sa candidature. Le Conseil communal a aussi eu la jolie surprise de recevoir une deuxième candidature. M. le Président remercie Mme Sarah Luisier de s'être présentée et relève les bons résultats des deux candidats. Il est néanmoins un peu déçu du taux de participation des citoyen/ne/s.

★ ★ ★ ★ ★

M. Pierre Vial suggère d'apporter une modification au règlement communal des finances, quant à la limite de dépassement de 10%, en laissant plus de marge au Conseil communal par une augmentation du pourcentage et pour éviter une surestimation du budget.

M. Thierry Vial remercie M. Pierre Vial pour sa remarque et informe que le Conseil communal en a d'ores et déjà parlé et proposera certainement un projet cet automne.

★ ★ ★ ★ ★

M. Pierre Vial relève qu'il s'est mis au vélo. Il a emprunté l'ancien itinéraire de Progens qui arrive à la route des Mines, plus rapide et plus sécurisant, mais il n'est praticable qu'en mountain bike. Il demande au Conseil communal si la commune pourrait aménager ce bout de route pour les piétons et les vélos.

M. le Président relève que dans le cadre de la première étude des routes AF, le Conseil communal avait intégré cette route au projet. Sur demande du canton et de la confédération, la commune a approché les propriétaires privés qui n'ont pas accepté d'entrée en matière. C'est peut être l'occasion d'aller trouver à nouveau ces propriétaires privés. Il informe que la servitude est existante.

M. Pascal Grandjean voit M. Kuhnen du canton, il lui en parlera pour étudier une solution.

★ ★ ★ ★ ★

M. Louis Perroud demande des nouvelles de l'agrandissement du parking des sentiers pédestres. M. le Président explique qu'au départ, le dossier devait être présenté uniquement au service des forêts. La DIAF n'est pas de cet avis et demande maintenant qu'on dépose un dossier de permis de construire.

M. Pascal Grandjean confirme que la DIAF veut que ce projet soit traité comme un ouvrage de génie civil. Il y a eu une opposition à ce dossier ce qui a peut être guidé la DIAF. Le dossier est prêt, il sera mis à l'enquête publique dans 15 jours environ. L'ingénieur doit encore clarifier le point concernant la compensation de l'aire forestière.



★ ★ ★ ★ ★

M. Dominique Duay informe l'assemblée que l'animation villageoise organise une fête de la bière le 2 septembre prochain, à la salle de sport à Le Crêt. La manifestation est organisée pour les personnes de tous les âges. Il y aura des activités pour les enfants, ils iront chercher les aînés pour le repas de midi. Il invite à venir nombreux.

M. le Président remercie M. Duay pour l'information.

★ ★ ★ ★ ★

M. Benoît Terradillos intervient concernant la création du parking vis-à-vis du bâtiment scolaire.

M. Frédéric Deillon rappelle brièvement le suivi de ce dossier dont on parle depuis 4 ans. En 2021 il y a eu la première mise à l'enquête et depuis le projet a évolué. L'assemblée communale a été généreuse et a accepté les demandes de crédits.

En 2022, l'ensemble des services de l'Etat a donné un préavis favorable à ce projet, mis à part le Service de l'environnement (SEn) qui demandait la construction d'un bassin de rétention pour l'évacuation des eaux claires. La commune a mandaté le bureau d'ingénieur MGI pour calculer le volume nécessaire pour ce bassin de rétention. Le 10 février 2023 le dossier a été transmis pour consultation au SEn et ce dernier a donné son accord.

Le dossier a été mis à l'enquête publique le 22 mai 2023. Le SEn l'a préavisé favorablement, mais le secteur des lacs et cours d'eau, (qui avait donné un préavis favorable en août 2022) préavise cette fois défavorablement notre dossier, en raison de ce célèbre ruisseau qu'on a jamais trouvé et de la nouvelle délimitation de l'espace réservé aux eaux. Maintenant que cette nouvelle réglementation est mise en pratique, l'emprise de notre projet devient trop proche de ce soi-disant ruisseau. Les solutions sont : soit de mettre à ciel ouvert le ruisseau, soit de trouver un autre tracé. On attend la réponse dudit service.

En parallèle, il y a une bonne nouvelle. En effet, le canton subventionne les abris et arrêts de bus. On a établi un dossier pour demander une subvention de 100'000 francs. On ne recevra sans doute pas cette somme, mais probablement un subside.

M. le Président informe que ce ruisseau existe sur une carte. Lorsque la commune a construit l'école, elle a dû le chercher et a mandaté une entreprise. On ne l'a jamais trouvé. Le canton ne veut pas l'enlever de la carte.

★ ★ ★ ★ ★

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour leur travail durant l'année écoulée, le personnel administratif et les membres des commissions. Il dit un grand merci à tous les citoyens et citoyennes pour leur confiance envers le Conseil communal.

Il souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée et donne rendez-vous pour la prochaine assemblée communale d'automne. La commune offre une verrée. L'assemblée se termine par des applaudissements.

La séance est levée à 21h50

Approuvé le : 12.12.2023

La Secrétaire :



Le Syndic :